

fmCh newsletter

Lettre d'information de la fmCh à ses membres

Masterplan « médecine de famille et médecine de base »



Le conseiller fédéral Alain Berset souhaite proposer des mesures concrètes afin d'aborder rapidement et sur une large base les problèmes actuels de la médecine de famille. En collaboration avec la CDS et en accord avec les autres partenaires concernés, il lance un Masterplan intitulé « Médecine de famille et médecine de base ». Ce projet répond aux principales exigences de l'initiative populaire « Oui à la médecine de famille », actuellement pendante devant le Parlement.

Le Masterplan doit permettre de traiter rapidement et de résoudre les problèmes de la médecine de premier recours. Dans le domaine de la formation et de la recherche, il est prévu de mettre à disposition des fonds à court terme afin d'encourager l'enseignement de la médecine de famille dans les universités. La révision de la loi sur les professions médicales universitaires vise à améliorer la position de la médecine de premier recours au sein des formations universitaire et post-grade afin que celles-ci soient mieux reconnues. En ce qui concerne les tarifs de la-

boratoire, il convient d'améliorer, d'ici au premier semestre 2013, la rémunération des analyses rapides. Le supplément de transition, en vigueur pour les laboratoires des cabinets médicaux, est prolongé jusqu'à ce moment-là. Une troisième mesure consiste à réviser totalement le système tarifaire Tarmed. Au cours de discussions préliminaires, les partenaires tarifaires se sont mis d'accord sur l'introduction d'un chapitre séparé pour les soins de base et la médecine de famille.

Informations complémentaires

⇒ [Masterplan « médecine de famille et médecine de base »](#)

⇒ [Fiche d'information Masterplan Médecine de premier recours et médecine de base](#)

Médecine hautement spécialisée

Pendant longtemps, tout est resté calme pour la médecine hautement spécialisée. Désormais, elle est à nouveau en première position de tous les ordres du jour. Le 19 juin 2012, l'organe spécialisé de la CDS a envoyé un projet de planification pour la chirurgie viscérale hautement spécialisée en « consultation confidentielle ». Les milieux consultés sont les cantons, les hôpitaux concernés et les sociétés de disciplines médicales. La fmCh a également été intégrée dans ce cercle. Le délai de consultation court jusqu'au 2 août 2012. La fmCh a protesté contre ce délai exagérément court qui se trouve encore ré-

duit par les vacances. Malheureusement, la demande de prolongation de deux mois de la fmCh a été refusée. La CDS viole ainsi les règles relatives aux consultations, qui prévoient un délai minimum de trois mois.

Pour cinq domaines de la chirurgie viscérale, les hôpitaux doivent pouvoir justifier d'un nombre minimum de cas par an pour obtenir un mandat de prestations correspondant du canton (cf. tableau).

Domaine	Nombre de cas minimum par an et par hôpital
Résection œsophagienne	15
Chirurgie de résection pancréatique	20
Chirurgie de résection hépatique	20
Résection rectale	25
Chirurgie bariatrique complexe	30

Il a été fixé un nombre de cas minimum pour les résections œsophagiennes et la chirurgie pancréatique très élevé par rapport à l'Allemagne. Chez nos voisins, il existe une règle minimale de 10 interventions par an et par hôpital pour les deux opérations. On parle même de réduire ce nombre à 5 interventions. Les minima proposés par la CDS déclencheront certainement un débat engagé au sein des milieux professionnels concernés. Par ailleurs, il faut s'interroger sur le bien-fondé d'une intégration de la chirurgie rectale à la médecine hautement spécialisée. Ici aussi, il faut s'attendre à un débat contradictoire. La fmCh vous tiendra au courant. Il faut encore étudier très précisément les effets de la planification de la CDS sur la sécurité des soins à la population. Il appartient surtout aux hôpitaux concernés de s'exprimer sur ce sujet.

Enfin, le projet de planification illustre les limites et les faiblesses de l'approche d'économie de plan de la Convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS). La chirurgie viscérale est l'un des

domaines les plus novateurs de la médecine moderne. La spécialisation progresse de manière continue. Vouloir piloter un domaine aussi dynamique en s'appuyant sur des méthodes d'économie de plan est une entreprise sans espoir. La planification a toujours un temps de retard sur la réalité. Il faudrait au contraire privilégier clairement un pilotage par la qualité des résultats et par les prix. Le nouveau financement des hôpitaux en fournit les bases et les moyens.

La nouvelle CHOP est arrivée

L'Office fédéral de la statistique vient de publier la nouvelle CHOP dans sa version 2013. Vous pouvez la télécharger comme index systématique (en allemand, version en français à suivre) aux formats Excel et PDF ⇒ [ici](#)
La version imprimée sera disponible dans 6 à 8 semaines..

Invitation Académie des médecins indépendants



Le 6 septembre 2012 de 16h00 à 18h00 aura lieu la cérémonie inaugurale de la toute nouvelle Académie des médecins indépendants à l'hôtel Belvoir, Säumerstrasse 37, à Rüschiikon. Le nouveau financement des hôpitaux a été mis en place. Nous avons également un nouveau ministre de la santé, et de nombreux cantons ont établi leurs planifications

hospitalières et leurs listes d'hôpitaux. Dans ces conditions générales, reste-t-il encore une chance pour les médecins indépendants ? Et si oui, de quelle manière ? Quels sont les ajustements nécessaires ? Que peut-on accepter des caisses, des politiciens et d'autres acteurs ? Va-t-on désormais jouer la carte des médecins indépendants contre celle des hôpitaux ? Ou encore, les médecins indépendants sont-ils tout simplement une espèce en

voie de disparition dans la mesure où les médecins ne veulent plus être des entrepreneurs mais des fonctionnaires ? C'est notamment à ces questions sur l'avenir des médecins indépendants en Suisse que la manifestation s'efforcera de trouver des réponses.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui ⇒ [Inscription](#)

Cette lettre d'information vous permet de survoler en quelques traits les nouveautés touchant la politique de la santé et la fmCh. Vos réactions sont attendues et même vivement souhaitées. Voici l'adresse : info@fmch.ch

<http://www.facebook.com/generalsekretariatfmCh>

Nous vous souhaitons une bonne semaine !

Le secrétariat général de la fmCh

